

GROUPE MAJORITE DEPARTEMENTALE DE GAUCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pascal TERRASSE et Christine MALFOY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de BOURG ST ANDEOL lors de la séance consacrée au Budget Primitif les 21 et 22 mars 2016 :

Au titre de l'opération « Collège au cinéma », les subventions suivantes sont attribuées :

- 810 € par trimestre au collège Marie Rivier à Bourg Saint Andéol
- 195 € par trimestre au collège Le Laoul à Bourg Saint Andéol

Une subvention de 51 541 € est attribuée au collège Marie Rivier à Bourg Saint Andéol dans le cadre de la loi Falloux.

Dans le cadre de la politique culturelle :

- 110 000 € pour l'association de Gestion de La Cascade
- 16 000 € pour le Compagnie VIA – Les Nouveaux Nez
- 30 000 € pour le Syndicat Mixte du Vivarais Méridional

